

Angers Loire Métropole
communauté d'agglomération

Présentation du territoire d'Angers Loire Métropole

La Communauté d'agglomération a été créée au 1^{er} janvier 2001 par transformation du district, créé en 1968.

- ▶ C'est un territoire de près de 51 000 hectares, qui bénéficie d'une position stratégique par sa situation géographique de carrefour et à proximité de Paris.
- ▶ C'est aussi une entité administrative née du transfert de nombreuses compétences par les communes qui la composent (économie, environnement, solidarité, aménagement, déplacements).
- ▶ C'est surtout une communauté d'hommes et de femmes de 283 000 habitants qui participent à son développement, une communauté d'intérêt qui permet d'être plus fort ensemble.

Angers Loire Métropole a pour vocation de réunir les forces, les atouts, les moyens de trente et une communes afin de développer son territoire. Elle permet de définir des axes de croissance cohérents, d'élaborer un projet commun pour demain et d'obtenir une fructueuse synergie dans la mise en place de stratégies.

Angers Loire Métropole fait partie avec Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire de l'Espace métropolitain Loire Bretagne. Cette coopération entre les métropoles de l'Ouest, née de l'appel à coopération de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) de 2004, permet une synergie des actions visant au rayonnement international du grand Ouest dans le contexte d'une Europe élargie.



Angers Loire Métropole communauté d'agglomération

83 Rue du Mail - 49100 ANGERS

Tél : 08 00 41 88 00 - www.angersloiremetropole.fr

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

www.debatpublic-interconnexionsudlgv.org



Position de l'Espace métropolitain Loire Bretagne et Angers Loire Métropole dans le réseau national et européen

Les métropoles de l'Espace Loire Bretagne, auquel appartient Angers Loire Métropole, se trouvent localisées en périphérie maritime de l'Europe. Porte d'entrée Ouest du continent européen, leur connexion aux réseaux de communication est stratégique tant pour les personnes que pour les biens.

Aujourd'hui, l'Espace Loire Bretagne dispose de la ligne TGV Atlantique pour se connecter au réseau ferroviaire. Le prolongement de la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire permettra d'améliorer l'intégration de ce territoire à un espace plus vaste. L'aménagement du nouveau barreau Sud en Ile-de-France complètera cet ensemble d'infrastructures de qualité en offrant des liaisons performantes aux principales lignes à grande vitesse vers le Nord, le Sud-Est et l'Est.

Angers Loire Métropole se situe sur le barreau reliant Paris à Nantes et bénéficie de nombreuses liaisons rapides chaque

jour vers Paris en moins d'une heure et demie. Des liaisons sont également actuellement assurées depuis Angers via l'Ile-de-France vers les autres métropoles françaises du Nord, de l'Est et du Sud-est.

Avec la réalisation de la ligne à grande vitesse Le Mans - Rennes et de la Virgule de Sablé, les liaisons ferroviaires du territoire angevin se trouveront améliorées vers Rennes et Laval. En diminuant les temps de parcours vers ces deux villes de l'Ouest, Angers Loire Métropole bénéficiera d'une position privilégiée au sein du territoire métropolitain Loire Bretagne.

Le maintien et l'amélioration de cette position centrale dans le grand Ouest et au sein de l'espace national et européen sont d'une importance stratégique dans le développement de la métropole.



Intensifier les échanges

Enjeux pour le territoire d'Angers Loire Métropole autour de l'interconnexion des LGV

Le développement du territoire angevin repose sur des secteurs pour lesquels l'accessibilité et l'intégration aux réseaux de transport national et européen sont un facteur important. Angers Loire Métropole abrite en effet des activités ou des fonctions dont le rayonnement dépasse largement les frontières du territoire : pôle de compétitivité à vocation mondiale dans le domaine du végétal, pôle de santé d'excellence autour du centre hospitalier universitaire, filière informatique - électronique, sans oublier le secteur touristique.

Forte d'une tradition universitaire ancienne, l'agglomération angevine représente le deuxième pôle universitaire de l'Ouest après Nantes avec 31 100 étudiants. Le rayonnement universitaire angevin tient à la présence de grandes universités (université d'Etat et université catholique), des écoles d'ingénieurs et des établissements réputés, implantés à Angers. Leur bassin de recrutement dépasse largement le cadre régional voir national avec 11 % d'étudiants étrangers.

Le projet Gare+, nouvel éco-quartier d'affaire autour de la gare Saint-Laud, est emblématique de l'ambition angevine visant à intégrer la métropole dans le concert des grandes métropoles de l'Ouest. En travaillant en réseau avec les agglomérations de l'espace métropolitain Loire Bretagne, l'agglomération crée les conditions favorables à l'installation d'entreprises en profitant de la proximité de la gare et du pôle multimodal (trains, cars, bus, tramway).

L'existence de liaisons rapides et performantes constitue un facteur déterminant pour faciliter l'essor de ces activités d'excellence de niveau international. Le projet d'agglomération 2015 ou le plan de déplacement urbain voté en 2005 ont rappelé cette ambition en inscrivant la réalisation de l'interconnexion des lignes à grande vitesse comme une priorité.

Angers Loire Métropole : territoire durable

Le projet politique d'Angers Loire Métropole s'inscrit pleinement dans la perspective d'un développement partagé et durable. L'élaboration en 2006 d'un agenda 21 et en 2011 d'un plan climat atteste l'engagement de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique.

L'interconnexion, en apportant un avantage du mode ferroviaire plus respectueux de l'environnement, répond à l'objectif porté par notre territoire de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture. Ce projet est d'autant plus stratégique pour son

territoire que la nouvelle donne environnementale et énergétique incite à rechercher des alternatives aux déplacements routiers et aériens.

Angers Loire Métropole émet le souhait que le projet puisse être conçu et développé en limitant au maximum les nuisances sur l'environnement. Notre agglomération sera attentive à la volonté de minimiser les impacts négatifs et aux mesures de conservations qui seront prises vis-à-vis des hommes et de l'environnement.

Objectifs du projet d'interconnexion pour Angers Loire Métropole

Actuellement, les liaisons du grand Ouest avec l'Ile-de-France et les autres métropoles nationales et européennes passent par un barreau saturé sur lequel cohabitent des circulations TGV, RER et trains de fret. La vitesse limitée ne permet pas d'augmenter le nombre de circulations sur ce tronçon alors que les besoins s'accroissent. Les retards sont importants et entraînent une irrégularité nuisant à l'attractivité du mode ferroviaire.

Malgré la modernisation en cours du réseau sur la ligne actuelle entre Massy et Valenton, il paraît indispensable d'améliorer de manière radicale les conditions de circulation en optant pour le projet d'interconnexion.

La réalisation d'un nouveau barreau permettra de répondre à plusieurs objectifs.

- ▶ 1 - En séparant les circulations de natures radicalement différentes, la nouvelle voie fiabilisera les services. Les gains de temps de parcours seront également positifs pour l'attractivité des trains.
- ▶ 2 - Le projet permettra d'accroître la fréquence des trains inter-secteurs et répondra ainsi à l'augmentation des flux de province à province.
- ▶ 3 - L'aménagement d'une nouvelle gare à Orly répondra au besoin de correspondance train-avion en forte croissance. L'accessibilité aux aéroports d'Orly et de Roissy depuis les métropoles de l'Ouest est une priorité. Cette correspondance doit pouvoir se faire en minimisant les ruptures de charge et donc en privilégiant une gare au plus près des aérogares.
- ▶ 4 - Enfin, la création d'une seconde gare permettra d'améliorer les échanges avec le Sud de l'Ile-de-France. Les études complémentaires devront être conduites pour choisir sa localisation en fonction de l'importance des flux de trafic induit.

Position d'Angers Loire Métropole

Au regard des éléments avancés dans le dossier très complet du maître d'ouvrage présenté dans le cadre du débat public, Angers Loire Métropole souhaite apporter son soutien au projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France.

Ce projet permettra d'améliorer l'accessibilité du territoire angevin au réseau national et européen. L'inter-modalité fer air s'en trouvera également confortée et la position de la gare d'Orly au plus près des aérogares doit être préférée pour éviter des ruptures de charge pénalisantes. La gare supplémentaire en Ile-de-France sera également un atout pour le territoire francilien.

L'agglomération angevine souhaite dans le cadre de la réalisation de ce projet un engagement sur le nombre de circulations qui seront mises en place pour développer les liaisons de province à province sans détériorer les circulations existantes aujourd'hui sur la gare Montparnasse.

L'interconnexion des lignes à grande vitesse constitue pour Angers Loire Métropole un projet important et prioritaire pour l'ensemble de l'espace national et la constitution d'un réseau européen complet à grande vitesse.

